

Pas d'effet secondaire, le vaxxin Covid, ministre Rousseau ? Et une plainte pour fausses informations !

écrit par Christine Tasin | 9 octobre 2023



Tout a commencé lors d'une interview d'Aurélien Rousseau, obscur ministre de la Santé de Macron (je suis persuadée que

**très peu de Français connaissent et son nom et sa tronche)
par Léa Salamé.**

Seuls 20% des plus de 60 ans éligibles à la nouvelle dose de vaccin anti-Covid avaient été vaccinés l'an passé. « On a un vaccin qui est plus efficace que celui de l'an dernier, il n'y a pas d'effets secondaires », assure le ministre de la Santé Aurélien Rousseau. pic.twitter.com/10Vjkn2g22

– France Inter (@franceinter) [October 3, 2023](#)

**Pas d'effets secondaires ! Je m'en suis étouffée de rage !
Les salauds ça ose tout, c'est vrai, mais à ce point...**

Ci-dessous une capture d'écran de quelques-uns de nos titres à propos d'effets secondaires du vaxxin Covid. Une goutte d'eau dans un océan.



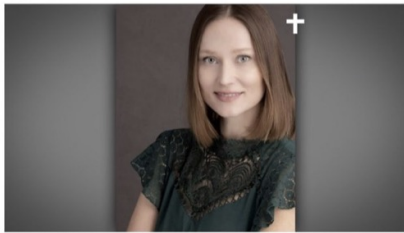
Du vaccin aux acouphènes : Témoignage poignant d'un jeune homme confronté à des effets secondaires sévères

🕒 26 août 2023 👤 Le Media en 4-4-2 💬 13

Dans ce témoignage bouleversant, Fabien, âgé de 29 ans, raconte son parcours depuis l'injection du vaccin Pfizer en juillet 2021 jusqu'à l'évolution alarmante de ses symptômes. Les effets indésirables tels que la fatigue, les vertiges, [...]

Le mannequin de 41 ans ne veut pas vivre avec les dommages causés par les vaccins et choisit le "suicide assisté"

🕒 27 juin 2023



Katarina Pavelek s'est fait euthanasier... à cause des effets secondaires du vaxxin Covid ?

🕒 29 juin 2023 👤 Gigobleu 💬 27

Souffrant des effets secondaires de l'expérimentation médicale appelée improprement « vaccin », l'actrice de 41 ans a choisi le suicide médical assisté en Suisse. Evidemment, les médias aux ordres de mettre en avant un dérangement mental. Ben [...]

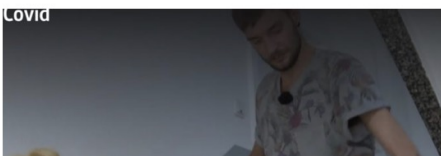


Le vaccin BioNTech/Pfizer, dit Comirnaty, est sur la sellette à propos de ses effets secondaires présumés.
© Photos de Kant Kovacs sur unsplash.com

Effets secondaires : le vaccin BioNTech/Pfizer devant la justice allemande

🕒 14 juin 2023 👤 Christine Tasin 💬 9

SANTÉ – Lors d'un récent entretien pour France-Soir, le médecin, biophysicien et épidémiologiste Martin Zizi prévenait : "La crise vaccinale est en train de commencer". Après avoir été longtemps mise sous le boisseau, régulièrement ignorée voire [...]



Même Arte parle des terribles effets secondaires des vaxxins !

🕒 10 février 2023 👤 Christine Tasin 💬 7

Mais la suite est infiniment plus réjouissante, c'est un joli coup du professeur Perronne et du directeur de la rédaction de *France soir*, Xavier Azalbert qui portent plainte contre le quidam ! Pan sur le bec du menteur !

Le professeur Perronne et Xavier Azalbert, directeur de la rédaction et de la publication de *France-Soir* ont déposé plainte à la CJR (Cour de justice de la République) contre

le ministre de la Santé Aurélien Rousseau, **à la suite de ses propos mensongers** sur France-Inter selon lesquels il n'y aurait pas d'effets secondaires de la vaccination Covid-19. L'information a été rendue publique ce jour par un communiqué de l'association BonSens.org dont les deux plaignants sont administrateurs.

En effet, le 3 octobre, le ministre de la Santé, professeur d'histoire de formation, déclarait sur France-Inter

« qu'il n'y a pas d'effets secondaires de la vaccination Covid-19 » en guise d'incitation pour lancer la nouvelle campagne de vaccination Covid-19.

La journaliste Léa Salamé qui l'interrogeait lui a posé la question suivante à la 20^e seconde :

« On ne va pas forcer les gens à se faire vacciner (i.e contre la COVID-19) donc comment pouvez-vous convaincre les personnes qui nous écoutent ce matin d'aller tout à l'heure se faire vacciner ? »

A la question, le ministre de la Santé a répondu :

« Je leur dis, on a un vaccin qui est plus efficace que celui de l'an dernier, il correspond parfaitement aux souches, maintenant, on a trois ans de recul, on sait qu'on n'a pas d'effets secondaires et donc il faut y aller ! »

Le deux plaignants ont donc porté plainte contre le ministre de la Santé devant la CJR (Cour de justice de la république) pour tentative d'escroquerie au consentement à la vaccination contre la Covid-19.

En effet, ils considèrent que « cette affirmation s'avère fallacieuse » au regard des informations scientifiques disponibles dans de nombreux pays, et des documents officiels des autorités sanitaires française et européenne.

Elle a entraîné de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux.

L'avocat des plaignants, Me Protat, joint ce jour, a déclaré : « *En prétendant qu'il n'y a pas d'effets secondaires à la vaccination contre la Covid-19 alors que des centaines de milliers de cas sont répertoriés en France, dont 25% graves, le ministre de la Santé a employé des manœuvres frauduleuses.* »

De plus, Me Protat, avocat de collectifs de victimes, qui connaît donc la réalité des chiffres sur les effets secondaires et les vies brisées, ajoute : « *Si d'aventure, le ministre a réussi à convaincre des gens d'aller se faire vacciner, cela est très grave car le consentement de ces personnes aura été biaisé par les fausses informations données.* »

Sur l'action intentée par le professeur Perronne et Xavier Azalbert, Me Protat explique : « *Le but de cette action est de rétablir la vérité des chiffres pour que chacun puisse faire un choix éclairé conformément au droit au consentement libre et éclairé, et rétablir la dignité des victimes qui sont ici traitées comme si elles n'existaient pas du tout.* »

Me Protat s'étonne que la journaliste Léa Salamé n'ait pas repris le ministre sur ses déclarations. « *Il est de son devoir, pour un tel sujet d'intérêt général, de respecter pleinement la charte de Munich afin de donner un éclairage complet et impartial aux auditeurs.* »

En août 2023, le Conseil d'Etat a validé la sanction de l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) contre CNews pour une interview du professeur Perronne face au journaliste Ivan Rioufol, car ce dernier n'avait pas invité de contradicteur. La question se pose donc : *pourquoi Léa Salamé a-t-elle laissé Aurélien Rousseau parler sans contradicteur et aussi sans rétablir*

les faits sur un sujet aussi important ?

Réponse au tribunal.

<https://www.francesoir.fr/societe-sante/aurelien-rousseau-vise-par-une-plainte-la-cjr-pour-tentative-d-escroquerie-au>